



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 4 juin 2020

2S2C : SUD éducation dénonce une attaque d'ampleur contre le service public d'éducation

Le 21 avril, dans le cadre des annonces concernant la réouverture des écoles et établissements, le ministre Blanquer annonçait la mise en place des dispositifs 2S2C, pour "Santé, sport, citoyenneté, culture". Ce dispositif est mis en place dans le cadre de conventions entre l'Éducation nationale et les collectivités territoriales. Le but affiché est de favoriser la prise en charge des enfants en-dehors des écoles et établissements, pour permettre à ceux-ci et celles-ci de respecter l'application du protocole sanitaire.

Au vu des annonces, il apparaît maintenant clairement qu'il s'agit d'un nouveau cheval de Troie de la casse des statuts et une étape d'ampleur de la territorialisation de l'école. Le résultat en sera un transfert de compétences de l'Éducation nationale vers les collectivités, et de ce fait un accroissement des inégalités entre les territoires en matière d'offre de formation. Blanquer utilise ainsi cyniquement la crise sanitaire pour faire avancer son projet d'école libéral et réactionnaire.

Le projet consiste en effet à externaliser ce qui concerne le sport et les activités artistiques vers les collectivités. Que ce soit dans le premier ou le second degré, ces enseignements font intégralement partie des missions des personnels enseignants. Pour Blanquer, il s'agit là d'une nouvelle opportunité de recentrer les apprentissages scolaires sur le "lire-écrire-compter", et d'éloigner l'école de la société. Pour SUD éducation, les activités physiques et artistiques font partie intégrante d'un enseignement émancipateur, contre une vision utilitariste de l'école qui se limite à l'enseignement des supposés fondamentaux. Elles nécessitent une formation initiale et continue importante et la

Fédération SUD
Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



professionnalité des enseignant-e-s qui les dispensent ne peut être foulée aux pieds de cette manière.

Ce transfert de compétences est de plus une menace contre les garanties statutaires. L'avenir du corps des professeur-e-s d'EPS est particulièrement concerné, dans le cadre qui se dessine d'un remplacement l'EPS par les clubs de sports. Celui des enseignant-e-s artistiques l'est aussi. Au-delà, avec la perspective d'une articulation du temps éducatif entre enseignements scolaire le matin et activités prises en charge par les collectivités l'après-midi, c'est bien une attaque d'ampleur contre les obligations de service qui s'annonce.

Enfin, il s'agit d'une nouvelle étape dans la territorialisation de l'école, qui va aggraver les inégalités scolaires. En effet, le transfert de compétences annoncé va creuser l'écart entre les collectivités en terme d'offre de formation. Si les enseignements sportifs et artistiques sont pris en charge par les collectivités, il est certain qu'ils ne seront pas de même qualité entre une collectivité riche et une collectivité pauvre : il est d'ores et déjà certain que la compensation envisagée par le ministère ne couvrira pas la dépense des collectivités. Encore une fois, ce seront les enfants des milieux populaires et des espaces ruraux qui en feront les frais.

Pour SUD éducation, le dispositif 2S2C, c'est donc :

- **un projet réactionnaire de réduction de l'école aux savoirs supposés fondamentaux**
- **une attaque contre les statuts des personnels**
- **une nouvelle étape dans la territorialisation de l'école, qui va aggraver les inégalités scolaires**

Pour toutes ces raisons, SUD éducation refuse catégoriquement ce projet et appelle les personnels à se positionner et à engager une mobilisation contre ce nouveau projet de réforme libéral et réactionnaire.